## Départements ayant classé des massifs forestiers à « moindres risques » en application de l'article L.133-1 du code forestier

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS visés au L. 133-1 du code forestier		TEXTES
NOUVELLE-AQUITAINE (sauf Corrèze, Creuse et Haute-Vienne)	16	Charente	Arrêté préfectoral du 22/02/2007
	17	Charente-Maritime	Néant
	24	Dordogne	Néant
	33	Gironde	Néant
	40	Landes	Néant
	47	Lot-et-Garonne	Arrêté préfectoral du 25/07/2016
	64	Pyrénées-Atlantiques	Néant
	79	Deux-Sèvres	Néant
	86	Vienne	Néant
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	07	Ardèche	Néant
	26	Drôme	Arrêté préfectoral du 02/01/2008
CORSE	2A	Corse-du-Sud	Néant
	2B	Haute-Corse	Néant
OCCITANIE	09	Ariège	Néant
	11	Aude	Néant
	12	Aveyron	Néant
	30	Gard	Arrêté préfectoral du 08/01/2013
	31	Haute-Garonne	Néant
	32	Gers	Néant
	34	Hérault	Arrêté préfectoral du 11/03/2013
	46	Lot	Néant
	48	Lozère	Néant
	65	Hautes-Pyrénées	Néant
	66	Pyrénées-Orientales	Néant
	81	Tarn	Néant
	82	Tarn-et-Garonne	Arrêté préfectoral du 04/02/2006
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	04	Alpes-de-H <sup>te</sup> -Provence	Arrêté préfectoral du 04/07/2013
	05	Hautes-Alpes	Arrêté préfectoral du 08/12/2017
	06	Alpes-Maritimes	Arrêté préfectoral du 10/06/2014
	13	Bouches-du-Rhône	Arrêté préfectoral du 09/12/2013
	83	Var	Néant
	84	Vaucluse	Arrêté préfectoral du 28/12/2012